

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 6 février 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Rémy Burri, Patricia Richard, Pierre de Bocard, Florence Kraft-Babel et Simon Brandt: «Pour une ville informatiquement eco-friendly à travers l'utilisation d'Ecosia».**

**Rapport de M. Maxime Provini.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du 12 novembre 2019. La commission s'est réunie le 24 février 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'Ecosia est un moteur de recherche web redonnant au moins 80% de ses excédents à des organisations à but non lucratif pour le reboisement et la conservation forestière<sup>1</sup>;
- qu'Ecosia est une entreprise affichant un bilan neutre en CO<sub>2</sub><sup>2</sup>;
- qu'Ecosia publie chaque année un bilan financier transparent<sup>3</sup>;
- qu'Ecosia s'est engagée à protéger la vie privée de ses utilisateurs, ce qui n'est pas le cas de la plupart des moteurs de recherche;
- qu'entre sa création en 2009 et l'année 2018, ce moteur de recherche a permis de replanter plus de 30 millions d'arbres dans cinq pays grâce à cinq organisations non gouvernementales partenaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de remplacer, dans la mesure du possible, les moteurs de recherche actuels dans toute l'administration de la Ville de Genève par le moteur de recherche Ecosia;

---

<sup>1</sup> [www.crunchbase.com/organization/ecosia#section-overview](http://www.crunchbase.com/organization/ecosia#section-overview)

<sup>2</sup> <https://bcorporation.net/directory/ecosia-gmbh>

<sup>3</sup> <https://documents.ecosia.org/467540/12095458>

- de communiquer sur le sujet dans le magazine d’information de la Ville de Genève *Vivre à Genève* afin d’informer les citoyens.

## **Séance du 24 février 2022**

### *Audition de M. Nicolas Ramseier, motionnaire*

M. Ramseier rappelle que la motion avait pour but d’ouvrir un débat nouveau sur la consommation d’énergie liée à l’utilisation d’internet, un lien rarement fait. Le conseiller municipal avait par ailleurs décidé de déposer une motion pour ne pas contraindre le Conseil administratif à agir. L’idée était simplement de demander à l’administration d’utiliser Ecosia comme moteur de recherche le plus fréquent. Il ne faut que quelques minutes pour changer ses préférences de moteur de recherche, le tout pour un coût nul. Cette société reverse une grande partie de ses revenus dans la plantation d’arbres et est très transparente sur le plan financier. Elle est négative en carbone et protège les données privées des utilisatrices. La motion permet de lancer une première mesure de bon comportement au niveau de la consommation d’énergie liée à l’utilisation d’internet en Ville. M. Ramseier souligne qu’il serait également important de communiquer sur cette mesure dans le journal de la Ville.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire se demande si la motion est plutôt orientée vers la protection de l’environnement ou la protection des données. Par ailleurs, le commissaire note que si Ecosia est utilisé conjointement avec un bloqueur de publicité, il ne dispose plus de revenus pour planter des arbres. D’autres concurrents ont développé des moteurs similaires, comme Startpage, qui sont plus performants sur l’efficacité et la protection des données. M. Ramseier répond que si la motion se voulait écologique en premier lieu, elle amène également la question de l’efficacité et du risque important de la faire diminuer. Si Ecosia venait à être moins efficace en devenant de plus en plus sécuritaire, le risque serait que les utilisateurs et utilisatrices se connectent via Ecosia avant de migrer vers Google faute de trouver ce qu’ils cherchent. Le commissaire répond que pour pallier les manques cités, Startpage permet de ne pas être traqué par Google tout en limitant la consommation d’énergie liée à l’inefficacité.

Un commissaire se demande si opter pour ce système aurait un impact sur le système actuel et un impact financier sur le fonctionnement de la collectivité. M. Ramseier répond que si la motion est votée favorablement, il s’agirait d’une action concrète. L’efficacité des ordinateurs ne serait pas impactée et il ne devrait pas y avoir d’impact financier puisque l’installation est gratuite. Le commissaire

souhaite savoir si d'autres collectivités ont opté pour ce système. M. Ramseier répond que le moteur était utilisé au parlement européen lors du dépôt de la motion, mais qu'il n'existe pas d'exemple en Suisse.

Un commissaire souhaite savoir si un contact a été pris avec la Direction des services d'information et de communication (DSIC) pour savoir quel est son degré d'ouverture sur ce type d'application. M. Ramseier répond qu'il n'y a pas eu de contact préalable avec la DSIC.

Une commissaire constate que même si Ecosia marche moins bien que Google, si l'utilisation de l'outil devenait plus importante, son fonctionnement en serait amélioré. M. Ramseier répond qu'il y a déjà beaucoup d'utilisatrices et d'utilisateurs d'Ecosia dans le monde et que la Ville ne sera qu'une mince contribution à l'amélioration de la performance. Cependant, si toute l'administration est utilisatrice, il est clair que l'utilisation massive rendra l'outil plus facile en interne. La commissaire note qu'avec l'utilisation plus importante de pages liées à Genève, celles-ci pourraient devenir plus accessibles et elle précise qu'il existe également Duck Duck Go. Enfin, il serait important d'informer les fonctionnaires sur les raisons motivant le passage à un autre moteur de recherche. M. Ramseier rappelle qu'il est tout à fait possible d'amender la motion en ne précisant pas un moteur de recherche précis et en demandant de partager le maximum d'informations.

La présidente note que le moteur de recherche mentionné dans la motion est très orienté sur l'environnement et se demande s'il ne serait pas compliqué de prendre en compte deux moteurs de recherche dans la motion. M. Ramseier répond que la motion resterait intéressante si la protection des données était prise en compte, Duck Duck Go étant par exemple connu pour sa meilleure protection des données. Il ne faudrait cependant pas changer trop fréquemment de moteur de recherche pour que les utilisateurs et utilisatrices puissent continuer à suivre.

Un commissaire souhaite savoir si les motionnaires seraient opposés à ce que la commission demande au Conseil administratif de mettre en place le moteur de recherche optimal pour la protection des données et la protection de l'environnement, sans être lié à un produit en particulier. M. Ramseier répond qu'il n'y serait en aucun cas opposé du moment que l'idée écologique n'est pas perdue.

Une commissaire souhaite savoir à quel point les recherches effectuées sur Ecosia sont compensées par la plantation d'arbres. M. Ramseier répond que l'entreprise a un bilan carbone négatif et que 80% de son budget est mobilisé pour la plantation. Tout le bilan de fonctionnement de l'entreprise est disponible en ligne, bien qu'il ne soit évidemment pas possible de vérifier la véracité de ces informations. La commissaire souhaite également savoir à quel point les résultats sont fiables, puisque l'entreprise sous-traite les recherches effectuées sur son

site avec Bing et Yahoo. M. Ramseier répond qu'il n'est plus sûr des chiffres de manière exacte et propose de se replonger dans le bilan afin de répondre ultérieurement à cette question.

#### *Discussion, suite des travaux et vote éventuel*

La présidente demande quelle suite la commission souhaite donner à cette motion.

Un commissaire propose d'auditionner la DSIC.

Un autre commissaire propose d'amender la première invite en rajoutant «Ecosia, ou tout autre moteur de recherche réalisant l'optimum entre la protection des ressources naturelles et des données privées et l'efficacité des recherches» et en supprimant «dans la mesure du possible». Cet amendement pourra être modifié lors du passage au vote.

Un commissaire propose de passer au vote ce soir, la technicité du sujet n'allant pas avancer la commission dans ses travaux.

Une commissaire trouverait intéressant que la DSIC puisse informer concrètement la commission sur l'utilisation de ce moteur dans l'administration communale.

Une commissaire craint que les explications fournies par la DSIC ne concernent que la manière dont le service procède actuellement; renvoyer le texte au Conseil administratif permettrait de donner une impulsion en offrant une ouverture sur le choix du moteur de recherche.

Une commissaire constate que la première invite est très large et se demande ce qui pourrait être obtenu de la part de la DSIC en dehors de chiffres sur l'utilisation actuelle des moteurs de recherche au sein de l'administration communale. La commissaire pense que si la commission veut mener des auditions utiles et performantes, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans les travaux sur cette motion.

Un commissaire rejoint les propos de la commissaire précédente et rappelle que sa proposition d'amendement n'est pas liée à un soutien à des auditions supplémentaires sur cette motion.

Un commissaire se demande si cette motion serait seulement applicable et s'il serait possible d'imposer l'utilisation d'un moteur de recherche au sein de l'administration plutôt que d'autres.

Un commissaire préférerait que la motion incite à l'utilisation d'autres moteurs de recherche, sans en imposer l'usage.

Un commissaire rappelle que Google est un réglage par défaut de tous les moteurs de recherche, mais qu'il est tout à fait possible de régler sur un autre moteur de recherche pour un parc d'appareils. Cette motion ne demande en aucun cas de bloquer tous les autres moteurs de recherche, mais de régler par défaut Ecosia ou un autre moteur de recherche comme moteur de départ par défaut.

Un commissaire note que la Ville a peut-être déjà mené une réflexion sur l'utilisation d'autres moteurs par défaut et qu'il serait intéressant d'entendre la DSIC. Cependant, s'il s'agit uniquement d'inciter une dynamique, il serait plus pertinent que la commission passe au vote et laisse au Conseil administratif la possibilité de formuler une réponse.

Une commissaire revient sur ce qui a été dit concernant la liberté de choix, et rappelle que l'administration doit donner l'exemple en termes de bonnes pratiques. A ce titre, il est évident que des choix doivent être faits. Par ailleurs, cette motion n'empêcherait pas les fonctionnaires d'utiliser d'autres moteurs de recherche.

La présidente aurait trouvé intéressant d'entendre la DSIC sur le sujet et estime qu'il est aussi de sa mission de vulgariser suffisamment son propos pour que la commission comprenne les enjeux liés à la question.

#### *Votes*

La commission passe au vote sur le principe du vote ce soir, ce qui est accepté par 8 oui (4 S, 2 LC (ex-PDC), 1 Ve, 1 EàG) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (Ve).

La commission passe au vote sur l'amendement proposé par le commissaire du Parti socialiste, qui est accepté par 14 oui et 1 abstention (UDC).

#### *Discussion et prises de position*

Une commissaire du groupe des Vert-e-s estime qu'il est politiquement intéressant de faire connaître d'autres outils de recherche aux utilisatrices et utilisateurs et de donner l'impulsion d'une politique plus variée sortant des monopoles établis pour les outils utilisés au quotidien. D'autre part, les Verts sont sensibles à la protection des données et à la transparence au sein de l'administration. Dans ce sens-là, des questions se posent sur l'utilisation de longue date de certains outils sans questionnement sur l'utilisation et la collecte des données. Les Vert-e-s soutiendront ce texte.

Un commissaire socialiste rappelle que son parti souhaite mettre la numérisation au cœur de son action, en mettant l'accent sur l'utilisation des données com-

portementales et leur exploitation au quotidien par les grands groupes du numérique sans qu’aucun débat démocratique ne puisse avoir lieu. Le Parti socialiste se réjouit que la droite initie cette question. La question des ressources naturelles est également de plus en plus présente dans les débats politiques du Conseil municipal, or une masse de matières premières étant utilisée quotidiennement pour maintenir le cloud, le choix d’Ecosia est louable. L’amendement déposé ce soir permet de laisser la porte ouverte à d’autres prestataires. Enfin, le Parti socialiste souhaite insister sur l’importance de l’inclusion numérique et de la pédagogie nécessaire à destination des utilisateurs et utilisatrices, ainsi que sur la possibilité d’avoir des accès hors ligne. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste soutiendra cette motion amendée.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois, soucieux que l’administration publique ne dépende pas uniquement d’un prestataire pour favoriser son efficacité et la protection de l’environnement, soutiendra cette motion amendée.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra cette motion, tout en regrettant de n’avoir pu entendre la DSIC sur l’utilisation de ce moteur de recherche.

Un commissaire du Centre (ex-PDC) annonce que son groupe soutiendra cette motion pour les raisons évoquées précédemment, en précisant qu’il serait intéressant de mener une réflexion sur la sobriété numérique, peut-être dans un amendement ultérieur lors de la plénière.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche rappelle que pour son parti il est essentiel que l’administration ait de bonnes pratiques environnementales et favorisant la protection des données. Le groupe Ensemble à gauche soutiendra cette motion amendée et accueillera volontiers un amendement allant dans le sens de la sobriété numérique.

Une commissaire de l’Union démocratique du centre annonce qu’elle s’abstiendra en raison du manque d’éléments à disposition en l’absence d’auditions supplémentaires.

Un commissaire du Centre (ex-PDC) propose de rajouter une invite supplémentaire demandant que «le Conseil administratif renforce le programme de sobriété numérique au sein de l’administration municipale».

## *Votes*

### *Amendement du Centre (ex-PDC)*

Cet amendement est accepté à l’unanimité de la commission.

*Motion M-1409 amendée*

La commission accepte la motion M-1409 par 14 oui et 1 abstention (UDC).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de remplacer les moteurs de recherche actuels dans toute l’administration de la Ville de Genève par le moteur de recherche Ecosia, ou tout autre moteur de recherche réalisant l’optimum entre la protection des ressources naturelles et des données privées et l’efficacité des recherches;
- de communiquer sur le sujet dans le magazine d’information de la Ville de Genève *Vivre à Genève* afin d’informer les citoyens;
- de renforcer le programme de sobriété numérique au sein de l’administration municipale.